

EXAMEN EN VUE DE L'OBTENTION DE L'ATTESTATION D'APTITUDE À LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES FAM.2 - CAT. V

APTITUDE

3h30



TEST D'APTITUDE CLIMATISATION

Présentiel 100%

Objectif

Permettre de s'assurer de l'aptitude des intervenants sur des équipements contenant du gaz (R134a, R1234yf). Elle est obligatoire pour tous les intervenants.

Obtenir l'attestation d'aptitude (catégorie V) pour intervenir sur les systèmes de climatisation de véhicules, engins et matériels mentionnés à l'article R.311-1 du code de la route.

Compétences du formateur

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation orientées objectifs
- Double compétence technique et pédagogique
- Expérimenté dans le domaine de l'évaluation et disposant de l'attestation d'aptitude (catégorie 5)

Modalités d'évaluation

Test de 3h30 (sur ½ journée) en salle et en atelier. Maximum 4 personnes par demi-journée

Résultats

- 92% de taux de réussite au test d'aptitude en 2025

Public concerné

Tout public intervenant sur la maintenance des véhicules climatisés.

Prérequis

Maîtriser le français à l'oral, l'écrit et la lecture

Equipements de protection individuelle

(le stagiaire doit venir obligatoirement avec ses EPI pour toute la durée de la formation)

- Gants Néoprène (norme EN 388 et EN 374)
- Paire de lunette blanche
- Paire de lunette jaune (recherche de fuite au traceur)

Modalités d'accès

- Formation animée en région (voir site internet « institut-ad.fr » rubrique AGENDA)

Programme

Le test théorique

- Avoir une connaissance élémentaire des impacts des fluides frigorigènes à base de CFC et HCFC sur la couche d'ozone stratosphérique et des fluides frigorigènes à base de CFC, HCFC, HFC et HFO (R134a, R1234yf) sur le climat.
- Avoir une connaissance élémentaire des dispositions du règlement (CE) n°2037 / 2000 relatives à l'utilisation de CFC et HCFC comme fluide frigorigène, des dispositions du règlement n°842 / 2006 relatives à l'utilisation des HFC, de la directive 2006/40/CE ainsi que des articles R.543-75 à R.543-123 du code de l'environnement.
- Connaître les règles de sécurité liées à la manipulation des fluides frigorigènes.
- Connaître le fonctionnement des systèmes de climatisation dans les véhicules à moteur.

- Savoir identifier les principaux composants d'un système frigorifique et connaître leur fonctionnement.
- Savoir associer les dysfonctionnements et les symptômes des fuites.

Le test pratique

- Analyser les documents fournis (données du constructeur, registres de l'équipement, plaque signalétique,...)
- Identifier le fluide contenu dans l'équipement
- Vérifier le fonctionnement normal de l'équipement
- Savoir associer les dysfonctionnements et les symptômes de fuites
- Connaître les différentes méthodes de détection des fuites et choisir la plus appropriée à une situation donnée
- Connaître la procédure à suivre en cas de fuite
- Remplir les documents attestant que l'équipement a fait l'objet d'un contrôle d'étanchéité
- Manipuler un cylindre de fluide frigorigène
- Effectuer un transfert de fluide d'un cylindre et d'une station
- Connexion d'un dispositif de récupération aux vannes de service d'un système de climatisation et déconnexion de ce dispositif
- Procéder à la récupération totale du fluide
- Contrôler la pression finale de récupération
- Déterminer la quantité de fluide récupérée
- Déterminer la quantité d'huile récupérée
- Remonter un élément neuf en respectant les conditions d'étanchéité et de conformité d'origine
- Déterminer la quantité d'huile
- Procéder au tirage au vide
- Savoir en déterminer la durée
- Déterminer la qualité et la quantité d'huile à introduire
- Introduire l'huile
- Déterminer la charge normale de l'installation suivant les données du constructeur
- Charger en fluide frigorigène
- Remplir la fiche d'intervention

L'attestation d'aptitude est délivrée à la personne, elle est individuelle, et n'a pas de limite de validité.

NB : nos formations sont disponibles et ouvertes aux personnes en situation de handicap en fonction des besoins et des adaptations à prévoir. Contactez-nous pour réaliser une analyse de la demande.

Tarifs : voir « GUIDE TARIFAIRE & CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ».

mars-26